



PLAN DE RELANCE BEA & BIOSECURITE 2021

Madame, Monsieur,
Chers éleveurs,

La mesure « pacte biosécurité et bien-être animal » s'adresse aux exploitations agricoles et vise à accompagner les éleveurs, dans l'adaptation de leur exploitation, pour répondre aux enjeux sur le bien-être animal et la biosécurité.

Vous trouverez en pièce jointe de ce mail les documents suivants :

- **la liste complète des investissements éligibles** concernant le plan de relance **Bien-Être Animal**
- **la liste complète des investissements éligibles** concernant le plan de relance **Biosécurité**.

En **cliquant ICI**, vous trouverez le **formulaire pour le dépôt de dossier** si vous souhaitez en disposer.

Si vous souhaitez obtenir la Note de Service complète vous la trouverez en [cliquant ICI](#).

N'oubliez pas ! Pour le dépôt de votre dossier il est nécessaire de remplir l'**autodiagnostic du Bien-Être Animal** (disponible en BAS DE PAGE en [cliquant ICI](#)).

& si vous souhaitez prioriser votre dossier vous pouvez également remplir la **grille d'auto-évaluation de GDS France** disponible [ICI](#).

Votre dossier doit être déposé ***avant le 30 Avril 2021*** auprès de la DDTM.

Si vous souhaitez vous faire aider pour le montage de votre dossier, veuillez contacter directement votre conseiller habituel pour votre dossier PCAE (Chambre d'Agriculture, centre de gestion, ...).

Pour les grilles d'auto-évaluation, si vous avez besoin de conseils pour les remplir n'hésitez pas à nous contacter directement au 03 27 19 33 50.

Dominique MACKE
Président du GDS 59